



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – trois, le 07 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 28 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Philippe LUYAT

Excusés : Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel JEANNIN - Elodie JODAR, pouvoir donné à Valérie CHALLON - Sandrine BOSCARO, pouvoir donné à Frédéric MAUGIRON

Nombre de suffrages exprimés : 15 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 3

Délibération n° D_06_07032023

06. Budget de la commune : Approbation du compte administratif 2022

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur.

Le vote du compte administratif par l'organe délibérant constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire. Le compte administratif est adopté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption, conformément à l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire, appuyé techniquement par la secrétaire générale, donne lecture du compte administratif chapitre par chapitre et donne des précisions au regard des interrogations soulevées par les membres du Conseil municipal.

La vue d'ensemble du Compte administratif 2022 du budget de la commune est exposée ci-dessous :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 345 388,59	G	1 417 642,94
	Section d'investissement	B	444 200,08	H	431 287,07
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	93 678,97 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	103 521,33 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 893 110,00	= G+H+I+J	1 942 608,98
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	39 010,90
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	39 010,90
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 345 388,59	= G+I+K	1 511 321,91
	Section d'investissement	= B+D+F	547 721,41	= H+J+L	470 297,97
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 893 110,00	= G+H+I+J+K+L	1 981 619,88

Après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle du Conseil municipal (articles L.1612-12 et L.2121-14 du CGCT), et sous la présidence de la 1^{ère} adjointe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Adopte le compte administratif de la commune pour l'exercice 2022.

Le Maire,
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 09 mars 2023.
Le Maire, Emile BUCH.*

